

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	20 juin 2023
Numéro	23.214	Heure	

Auteur-e(-s) : Motion populaire de l'ASLOCA neuchâteloise	Lié à (facultatif) : ad
---	----------------------------

Titre : Les locataires pris-e-s en otage par la hausse des coûts

Contenu :

Dans un contexte de crise énergétique, les citoyen-ne-s soussigné-e-s, avec l'Association des locataires (ASLOCA) neuchâteloise, demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de proposer des mesures visant à soulager et à soutenir le pouvoir d'achat des locataires des classes moyennes et populaires, par exemple à l'aide d'une allocation énergétique accordée tant que les prix de l'énergie se maintiennent aux niveaux annoncés par les fournisseurs et producteurs. En effet, les locataires sont des personnes captives du marché de l'énergie : elles n'ont aucune maîtrise sur la source ou le fournisseur des énergies nécessaires pour se chauffer et s'éclairer, ni même sur l'isolation ou l'état de rénovation du bien loué.

Développement (obligatoire) :

Voilà plus d'un an (le 24 février 2022) que l'invasion de l'Ukraine a commencé. En Suisse, comme ailleurs en Europe, cette guerre a eu comme conséquence de faire considérablement augmenter le prix des matières premières. Après deux ans de pandémie, le pouvoir d'achat des classes moyennes et des personnes précaires a déjà été fortement touché et ébranlé. Aujourd'hui, il est grand temps de lui donner un coup de pouce, qui plus est dans un canton dans lequel les locataires sont largement majoritaires. En 2020, 69,4% des habitant-e-s du canton louent leur logement, contre 63,8% en moyenne nationale (source : Office fédéral de la statistique – OFS).

Prenons comme exemple Viteos, entreprise détenue intégralement par les collectivités publiques du canton de Neuchâtel : la plus grande part de l'énergie fournie par cette société provient d'acquisitions faites sur les marchés internationaux. Dans un contexte de hausse généralisée des prix qui est notamment due à une baisse de l'offre, les tarifs de Viteos prennent donc l'ascenseur et suivent ceux du marché européen. En décembre 2022, le fournisseur annonçait ses nouveaux tarifs pour l'électricité, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : 52% d'augmentation par rapport à l'année précédente ! Pour un ménage moyen de quatre personnes vivant dans un appartement de 4,5 pièces, cela représente une hausse de plus de 430 francs uniquement pour l'électricité à sa charge. Les prix du gaz naturel ne sont pas en reste et se sont également emballés. En Europe, au début de l'année, le prix du gaz a été multiplié par dix par rapport à l'année dernière.

En février 2023, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 0,7% par rapport au mois précédent s'explique avant tout par l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz (source : OFS). En moyenne, les ménages suisses consacrent 25,3% de leurs dépenses (hors primes d'assurance-maladie) au logement et à l'énergie qui lui est liée (source : OFS). Pour les ménages à bas revenus, cela représente même plus de 30% !

Si l'on ajoute à cela une hausse de 4% du prix des produits alimentaires de base par rapport à décembre 2021, la situation devient insoluble pour de nombreuses personnes (source : OFS). En mars 2021, Caritas Neuchâtel tirait déjà la sonnette d'alarme, constatant une hausse de la précarité dans le canton. Son directeur observait une augmentation du nombre de personnes qui n'arrivaient plus à payer les charges courantes du ménage, comme le loyer et les primes d'assurance-maladie (source : *ArclInfo*, 2 mars 2021). Au vu de la conjoncture actuelle, il n'y a pas lieu d'espérer que la situation se soit améliorée...

Dans cette crise comme dans d'autres, la responsabilité individuelle atteint ses limites. Les appels aux économies d'énergie lancés par les collectivités publiques et la Confédération ont permis d'économiser environ 5% d'énergie chez les particuliers. Cela ne permettra malheureusement pas de diminuer leur facture !

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Julia Huguenin-Dumittan, 2000 Neuchâtel

Motion populaire munie de 180 signatures.

Position du Conseil d'État

Les préoccupations de cette motion sont partagées. Sous l'angle de la politique du logement, les aides systématiques à la personne (réservées à de rares situations jugées exceptionnelles) sont toutefois exclues au profit des aides à la pierre. Le Conseil d'État ne souhaite pas déroger à cette règle aujourd'hui. Les ménages précaires que cible cette motion ont déjà bénéficié d'une indexation des charges de loyer et de chauffage prise en considération par les dispositifs des prestations complémentaires et de l'aide sociale. Par ailleurs, compte tenu des enjeux climatiques et géopolitiques actuels, le Conseil d'État préfère aider à économiser l'énergie plutôt que subventionner sa consommation.